

ECETIA FINANCES SC

Rapport de rémunération

Table des matières

1	Introduction.....	2
2	La Gouvernance.....	3
2.1	Les organes.....	3
2.2	La structure fonctionnelle	6
3	Le Rapport de rémunération.....	7
3.1	Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2021.....	7
3.2	Informations relatives aux gestionnaires – Année 2021.....	15



1 Introduction

Le Groupe ECETIA se compose de deux intercommunales et d'une société à participations publiques locales significatives (SPPLS).



Intercommunale

Intercommunale « pure » dont tous les associés sont des pouvoirs publics à savoir 119 villes et communes/CPAS/intercommunales pures/etc, ainsi que les provinces de Liège et de Luxembourg.



Real Estate

SPPLS dont 100% du capital est détenu par ECETIA Intercommunale



Finances

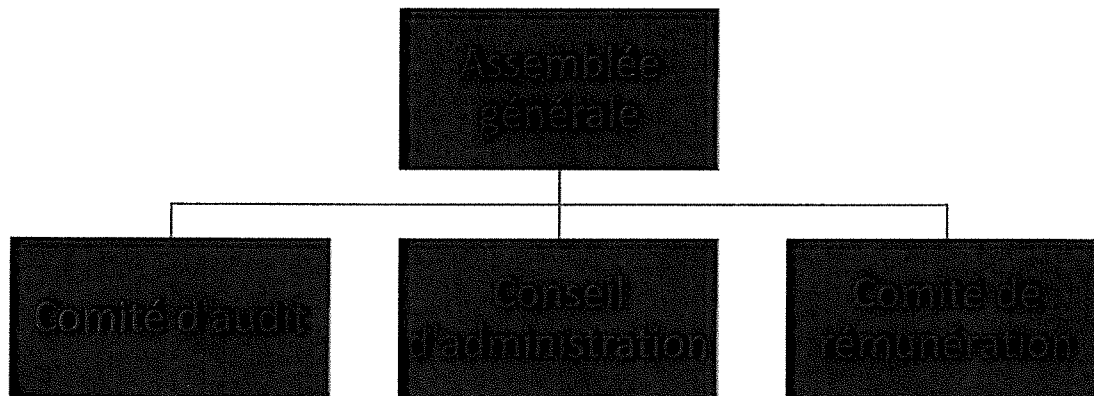
Intercommunale « mixte » dont le capital est détenu par des communes, des provinces, des intercommunales et des coopérateurs privés.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion, de vous faire rapport sur l'évolution des affaires de l'intercommunale au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation des résultats obtenus.

2 La Gouvernance

2.1 Les organes

2.1.1 Organigramme



2.1.2 L'Assemblée Générale

L'actionnariat d'Ecetia Finances est composé de 7 communes (parts A) et deux provinces¹ (parts C), mais également de 9 intercommunales² (parts B) et 3 actionnaires privés³ (parts D).

Deux (2) Assemblées Générales Ordinaires se sont déroulées, conformément à l'article L 1523-13 du CDLD et aux articles 43 et suivants de ses statuts, les 22 juin 2021 et 21 décembre 2021.

Une (1) Assemblée Générale Extraordinaire s'est déroulée le 21 décembre 2021, ayant pour objet la modification des statuts de l'intercommunale en vue de les rendre conformes au Code des Sociétés et Associations.

¹ Communes : ANS, BLEGNY, HERSTAL, HERVE, LIEGE, SERAING, TROIS-PONTS, VISE.

Provinces : LIEGE et LUXEMBOURG

² AIDE, AIEG, CILE, ECETIA INTERCOMMUNALE, IDELUX, IDELUX FINANCES, INTRADEL, SPI, MONUMENT ASSURANCE BELGIUM

³ BELFIUS, ETHIAS, RTBF

2.1.3 Le Conseil d'administration

Conformément à ses statuts, le Conseil d'administration d'Ecetia Finances est composé de 18 membres :

2021	
Giuseppe MANIGLIA	Président
Adrien CROISIER	Vice-Président
Denise BOHET	Administratrice
Nermin CETIN	Administratrice
Nadine LACH	Administratrice
Ahmed RASSILI	Administrateur
Robert ROUZEEUW	Administrateur
Irwin GUCKEL	Administrateur
Valérie PETERS-LUX	Administratrice
Julien WOOLF	Administrateur
Jean-Claude PEETERS	Administrateur
SPI, représenté par Laurence SIMON	Administrateur
Fabian BELTRAN	Administrateur
Ethias SA, représenté par Jean-Michel BOURDOUX	Administrateur
Marcel PETRY	Administrateur
Arnaud FRIPPIAT	Administrateur
Elisabetta CALLEGARI	Administratrice
[Poste vacant]	

Le Conseil d'administration d'ECETIA Finances s'est réuni huit (8) fois au cours de l'exercice 2021, à savoir les 07 janvier, 16 mars, 20 avril, 11 mai, 15 juin, 13 septembre, 8 novembre, 14 décembre 2021.

2.1.4 Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a notamment pour mission :

- la communication au Conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;



- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit est actuellement composé de la manière suivante :

A compter du 27 juin 2019	
ETHIAS SA, représenté par Jean-Michel BOURDOUX	Membre
Jean-Claude PEETERS	Membre
Adrien CROISIER	Membre
Fabian BELTRAN	Membre

Le Comité d'audit s'est réuni à trois (3) reprises les 06 mai, 08 juin et 22 octobre 2021.

2.1.5 Le Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a notamment pour mission :

- l'émission, après en avoir informé le Conseil d'administration, des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit ;
- l'établissement annuellement et l'approbation d'un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération ;
- l'émission des recommandations et propose au Conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

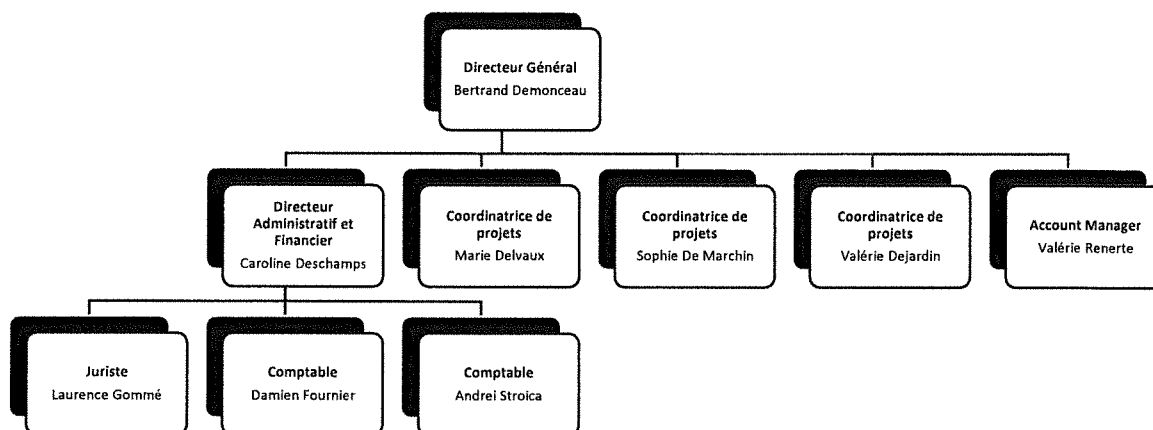
Le Comité de rémunération est actuellement composé de la manière suivante :

A compter du 27 juin 2019	
Marcel PETRY	Membre
Jean-Claude PEETERS	Membre
Valérie PEETERS-LUX	Membre

Le Comité de rémunération s'est réuni à une seule reprise à savoir, le 26 avril 2021.



2.2 La structure fonctionnelle



Commentaire :

Les membres du personnel visés ci-dessus sont engagés sur le payroll d'Ecetia Intercommunale. Toutefois, les frais de rémunérations sont supportés via le Groupement TVA⁴ et répartis, selon un prorata, entre les différentes entités Ecetia (Ecetia Intercommunale, Ecetia Finances et Ecetia Real Estate).

⁴ Remplacé en « Unité TVA » depuis le 1/01/2022.

3 Le Rapport de rémunération

3.1 Informations relatives aux administrateurs publics – Année 2021

Le régime des rémunérations des mandataires a été revu suite à l'adoption du Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (ci-après "CDLD") en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales (ci-après le « Décret Gouvernance »).

3.1.1 Règles générales

Lors de son Assemblée générale du 25 juin 2019, ECETIA Finances a fixé les jetons de présences des administrateurs et membres du Bureau exécutif et des rétributions des Présidents, Vice-Présidents sur proposition du Comité de rémunération du 23 avril 2019.

Conformément à l'article L1523-17 § 2 du CDLD, le Comité de rémunération doit établir annuellement un rapport écrit comprenant les informations sur :

1° les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ;

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Dans une logique de « Groupe », les intercommunales ECETIA Intercommunale SC, ECETIA Finances SC ont décidé collégialement ce qui suit en termes de politique de rémunération des membres de leurs Conseils d'administration et de leurs Comités d'audit ainsi que des membres des Organes Restreints de Gestion (ORG) qu'elles décideraient d'instaurer, en ce compris ceux d'un éventuel Bureau exécutif (BE).


- A) Les membres des CA et des ORG (en ce compris les membres d'un éventuel BE) percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions des différents organes organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée.**

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances

Conformément à l'article L5311-1, §7 (nouveau) du CDLD, cette règle s'applique également aux jetons de présence des Présidents et vice-Présidents d'un éventuel ORG (ou d'un éventuel BE) dans l'hypothèse où cette (vice) Présidence ne serait pas assurée par les Président et vice-Président du CA.

- B) Les membres du Comité d'audit percevront un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions du Comité d'audit organisées à une même date, quelle que soit l'intercommunale concernée et peu importe qu'ils siègent dans un seul ou dans plusieurs comités d'audit.**

Le débiteur du jeton sera, dans l'ordre et selon que les personnes siègent dans tous ou seulement certains organes : ECETIA Intercommunale, puis ECETIA Finances.



- C) **Les Présidents et vice-Présidents du CA** percevront une seule rémunération, peu importe qu'ils soient Président ou vice-Président du (des) CA de l'une, deux ou des trois des intercommunales ECETIA.

Le débiteur de la rémunération du Président et vice-Président de plusieurs CA sera l'intercommunale justifiant le montant de rémunération le plus élevé en application de l'article L 5311-1 (nouveau) et l'annexe 1^{ère} (nouvelle) du CDLD.

Les mandats des administrateurs d'Ecetia Real Estate sont à titre gratuit et prendront fin à l'échéance d'une période de 6 ans (2025).

Jetons de présence des Administrateurs :

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, ce qui donne :

- Un montant de jeton qui s'élève donc à $125,00 \text{ €} \times 1,7410 = 217,63 \text{ €}$ à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- Un montant de jeton qui s'élève à $125,00 \text{ €} \times 1,7758 = 221,98 \text{ €}$ à compter du 1^{er} octobre 2021.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser, pour un conseil d'administration, 12 réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Rémunérations et avantages en nature de la Présidence

Conformément à la réglementation applicable (article L5311-1 du CDLD et annexe du CDLD fixant les plafonds en matière de rémunérations et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés de président), le plafond barémique est déterminé sur la base des trois critères suivants :

1. Critère de la population (limites des classes arrondies pour plus de lisibilité) :

- Population située entre 250.000 et 450.000 habitants

Au moment du dernier renouvellement des instances, Ecetia Finances était composée de 7 communes représentant 362.799 habitants.



2. Critère du Chiffre d'affaires :

- Chiffre d'affaires inférieur à 2.750.000 €

Le chiffre d'affaires à considérer est celui repris dans les derniers comptes annuels (comptes 70 à 74 et 70 à 76A à partir des comptes annuels 2018) approuvés par l'Assemblée générale ou à défaut de mention du chiffre d'affaires, l'addition des comptes 9900 et 60/61.

Au moment du dernier renouvellement des instances, le chiffre d'affaires d'ECETIA Intercommunale repris dans les derniers comptes annuels s'élève à 163,00 €.

3. Critère du personnel occupé en ETP :

- Moins de 10 personnes occupées : Pers = 0,25

Le nombre de personnes occupées est calculé en équivalents temps plein inscrits au registre du personnel. En cas de fusion ou de restructuration d'une personne morale, le nombre de personnes occupées pris en référence est celui figurant dans le rapport de fusion ou de restructuration.

Sur la base de ces trois critères, le plafond applicable à la rémunération de la Présidence d'ECETIA Finances s'élève à 8.570,21 €, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé est de :

- 14.920,74 € brut sur la base de l'indice pivot en vigueur au 1^{er} avril 2020 (1,7410) ;
- 15.218,98 € brut sur la base de l'indice pivot en vigueur au 1^{er} octobre 2021 (1,7758).

Rémunérations et avantages en nature de la Vice-présidence

Le montant maximal annuel brut des jetons de présence ou de la rémunération et des avantages en nature du Vice-président ne peut être supérieur à septante-cinq pourcents (75%) du montant maximal de la rémunération et des avantages en nature que peut percevoir le Président de la même personne morale.

Considérant que la rémunération et avantages en nature du Président s'élève à 8.570,21 €, le plafond applicable à la rémunération de la Vice-Présidence d'ECETIA Finances s'élève à 6.427,66 €, avantages en nature inclus.

Pour information, le montant susvisé indexé est de :

- 11.190,55 € brut sur la base de l'indice pivot en vigueur au 1^{er} avril 2020 (1,7410) ;
- 11.414,23 € brut sur la base de l'indice pivot en vigueur au 1^{er} octobre 2021 (1,7758).



Jetons de présence des membres des Organes Restreints de Gestion

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, ce qui donne :

- Un montant de jeton qui s'élève donc à $125,00 \text{ €} \times 1,7410 = 217,63 \text{ €}$ à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- Un montant de jeton qui s'élève à $125,00 \text{ €} \times 1,7758 = 221,98 \text{ €}$ à compter du 1^{er} octobre 2021.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser :

- pour un organe restreint de gestion qui gère un secteur d'activité, 12 réunions par an ;
- pour un bureau exécutif, 18 réunions par an ;

et ce, conformément à l'article L5311-1§11 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).

Jetons de présence des membres du Comité d'audit

Considérant que le jeton de présence est fixé à 125,00 € brut, montant rattaché à l'indice pivot 138,01 du 1^{er} janvier 1990, ce qui donne :

- Un montant de jeton qui s'élève donc à $125,00 \text{ €} \times 1,7410 = 217,63 \text{ €}$ à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- Un montant de jeton qui s'élève à $125,00 \text{ €} \times 1,7758 = 221,98 \text{ €}$ à compter du 1^{er} octobre 2021.

A noter que le nombre de réunion donnant lieu à l'octroi d'un jeton de présence ne peut pas dépasser trois réunions par an et ce, conformément à l'article L5311-1, §11, alinéa 2 (nouveau) du CDLD (tel que modifié par l'article 52 du Décret Gouvernance).



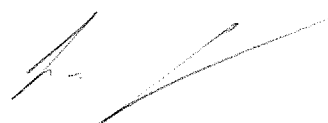
Les fonctions de Direction

En 2021, le Groupe ECETIA compte 2 équivalents temps plein aux fonctions de direction.

Il convient de noter que les salaires du personnel, en ce compris ceux des fonctions de Direction, sont supportés par ECETIA Intercommunale SC et sont, ensuite, ventilés entre les trois entités *via* le Groupement TVA⁵.

Les prestations réalisées par le personnel d'Ecetia Intercommunale SC au bénéfice d'Ecetia Finances SC et Ecetia Real Estate SA sont refacturées à celles-ci dans le cadre d'un Groupement TVA. Il n'y a donc pas de frais de personnel à charge de ces deux dernières.

⁵ Remplacé en « unité TVA » depuis le 01/01/2022.



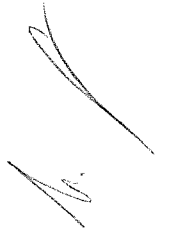
3.1.2 Informations relatives aux mandats, à la rémunération des administrateurs publics et à la participation aux réunions des organes –
Année 2021

ECETIA FINANCES - CONSEIL D'ADMINISTRATION													
	07/01/21	16/03/21	20/04/21	11/05/21	15/06/21	13/09/21	08/11/21	14/12/21	Total	Nbr Présences	Nbr Réunions	% Présences	Just. Absence
ETHIAS ASSURANCE SA	263,33 €	0,00 €	263,33 €	263,33 €	263,33 €	263,33 €	0,00 €	268,60 €	1.585,25 €	6	8	75%	Non
SPI SCRL	263,33 €	0,00 €	263,33 €	263,33 €	263,33 €	263,33 €	0,00 €	268,60 €	1.585,25 €	6	8	75%	Non
BELTRAN FABIEN	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	0,00 €	221,98 €	1.527,76 €	7	8	88%	Oui
BOHET DENISE	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	0,00 €	217,63 €	0,00 €	0,00 €	1.088,15 €	5	8	63%	Non
CALLEGARI ELISABETTA	0,00 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	0,00 €	221,98 €	1.310,13 €	6	8	75%	Non
CETIN NERMIN	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.749,74 €	8	8	100%	/
FRIPPIAT ARNAUD	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	0,00 €	221,98 €	221,98 €	1.532,11 €	7	8	88%	Oui
GUCKEL IRWIN	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.749,74 €	8	8	100%	Non
LACH NADINE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	217,63 €	217,63 €	0,00 €	221,98 €	657,24 €	3	8	38%	Non
LUX VALERIE	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.749,74 €	8	8	100%	/
PEETERS JEAN-CLAUDE	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.749,74 €	8	8	100%	/
PETRY MARCEL	0,00 €	217,63 €	0,00 €	217,63 €	0,00 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.096,85 €	5	8	63%	Non
RASSILI AHMED	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.749,74 €	8	8	100%	/
ROUZEEUW ROBERT	217,63 €	0,00 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	221,98 €	221,98 €	1.532,11 €	7	8	88%	Non
WOOLF JULIEN	0,00 €	217,63 €	217,63 €	217,63 €	0,00 €	217,63 €	0,00 €	0,00 €	870,52 €	4	8	50%	Non



ECETIA FINANCES - COMITE D'AUDIT

	06/05/21	08/06/21	22/10/21	Total	Nbr Présences	Nbr Réunions	% Présence	Just. Absence
ETHIAS ASSURANCE SA	263,33 €	263,33 €	268,60 €	795,26 €	3	3	100%	/
BELTRAN FABIEN	217,63 €	217,63 €	221,98 €	657,24 €	3	3	100%	/
CROISIER ADRIEN	217,63 €	217,63 €	221,98 €	657,24 €	3	3	100%	/
PEETERS JEAN-CLAUDE	217,63 €	217,63 €	221,98 €	657,24 €	3	3	100%	/



ECETIA FINANCES - PRESIDENT / VICE-PRESIDENT						
PRESIDENT			% de présences	VICE-PRESIDENT		
MANIGLIA GIUSEPPE	14.995,26 €		100%	CROISIER ADRIEN	11.246,43 €	100%
01/2021	1.243,39 €			01/2021	932,54 €	
02/2021	1.243,39 €			02/2021	932,54 €	
03/2021	1.243,39 €			03/2021	932,54 €	
04/2021	1.243,39 €			04/2021	932,54 €	
05/2021	1.243,39 €			05/2021	932,54 €	
06/2021	1.243,39 €			06/2021	932,54 €	
07/2021	1.243,39 €			07/2021	932,54 €	
08/2021	1.243,39 €			08/2021	932,54 €	
09/2021	1.243,39 €			09/2021	932,54 €	
10/2021	1.268,25 €			10/2021	951,19 €	
11/2021	1.268,25 €			11/2021	951,19 €	
12/2021	1.268,25 €			12/2021	951,19 €	

Commentaires :

- Conseil d'administration
 - Président et vice-Président : rémunération
 - Autres : jetons de présence
- Comité d'audit : jetons de présence ;
- Comité de rémunération : non rémunéré ;
- La société ETHIAS SA (repr. par Monsieur Jean-Michel BOURDOUX), administrateur personne morale : les jetons de présence sont perçus par la personne morale ;
- La société SPI SC (repr. par Madame Laurence SIMON), administrateur personne morale : les jetons de présence sont perçus par la personne morale ;
- Monsieur Arnaud FRIPPIAT et Madame Elisabetta CALLEGARI, administrateurs personnes physiques qui représentent BELFIUS : les jetons de présence sont perçus par la personne morale (accord de rétrocession) ;
- Monsieur Marcel PETRY, administrateur personne physique qui représente ETHIAS : les jetons de présence sont perçus par la personne morale (accord de rétrocession) .

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 et afin d'assurer la continuité des services au public, différentes réglementations (circulaire du SPW du 16 mars 2020, Décret du 1^{er} octobre 2020 et d'autres Arrêtés du Gouvernement) ont permis, durant les années 2020 et 2021, la tenue des réunions des organes de gestion sous des formes qui s'éloignaient des dispositions légales en vigueur, notamment le CDLD qui impose que les organes se réunissent physiquement.

Ainsi, les réunions des organes visés ci-dessus se sont tenues principalement par vidéoconférence et ce, afin de respecter au mieux les mesures prises afin de lutter contre la crise sanitaire de la Covid-19.



3.2 Informations relatives aux gestionnaires – Année 2021

3.2.1 Informations relatives à la relation de travail

Néant.

3.2.2 Informations relatives à la rémunération des titulaires de fonction de direction

Conformément à ce qui a été mentionné supra, les rémunérations des titulaires de fonction de direction sont supportées par Ecetia Intercommunale SC.

Les prestations réalisées par le personnel d'Ecetia Intercommunale SC au bénéfice d'Ecetia Finances SC et Ecetia Real Estate SA sont refacturées à celles-ci dans le cadre d'un Groupement TVA⁶. Il n'y a donc pas de frais de personnel à charge de ces deux dernières.

3.2.3 Informations relatives au Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

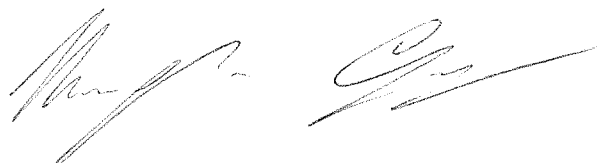
La fonction de Titulaire de la fonction dirigeante locale est assumée par Monsieur Bertrand DEMONCEAU (*cf. remarque supra sur la refacturation au Groupement TVA*).

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui / ~~Non~~
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / ~~Non~~
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui / ~~Non~~
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 0€

Fait à Liège, le 9 mai 2022.

Giuseppe MANIGLIA

Président du Conseil d'administration



⁶ Remplacé en « Unité TVA » depuis le 01/01/2022